

La neutralité et le libre choix des moyens de paiement, deux éléments fondamentaux pour garantir la confiance dans la monnaie

La Banque de France et l'Eurosysteme sont garants de la confiance dans l'euro. Ils assurent l'approvisionnement ininterrompu en espèces et facilitent leur utilisation pour les paiements des particuliers et des entreprises. De plus, ils s'assurent que la monnaie fiduciaire demeure un moyen de paiement sûr, facilement accessible pour tous ceux qui souhaitent l'utiliser et accepté dans tous les points de vente. Cette confiance est entretenue par l'Eurosysteme qui élabore des billets de banque protégés par les technologies les plus récentes et les plus efficaces, pour une protection élevée contre le faux-monnayage et une authentification facile. La Banque de France met en œuvre à ce titre des contrôles auprès des acteurs de la filière, notamment dans le cadre de la remise en circulation des billets.

De plus, la Banque de France doit s'assurer de la neutralité de la monnaie. Elle ne cherche ainsi pas à favoriser un moyen de paiement par rapport à un autre ni à influencer les comportements et préférences du public, afin que chacun soit libre de choisir son moyen de paiement.

50 %

En 2022, la moitié des transactions aux points de vente en France, et 57 % dans la zone euro, ont été réalisées avec des espèces (billets et pièces), un moyen de paiement qui demeure privilégié

95 %

En France, 95 % des entreprises acceptent les espèces et 99 % d'entre elles projettent de continuer à le faire dans les prochaines années

L'évolution des usages transactionnels de la monnaie

L'utilisation des espèces dans les transactions recule au profit des moyens de paiement électroniques, sous l'effet des innovations technologiques, mais aussi de la pandémie due au Covid-19. Toutefois, le repli du recours aux espèces dans les transactions doit être relativisé car le billet continue de dominer les usages transactionnels de proximité, en particulier pour les achats de faibles montants, comme en témoignent les études récentes conduites par l'Eurosysteme. Les billets et les pièces sont toujours le principal moyen de paiement en Europe et en France.

La confiance dans les espèces se maintient

En 2022, une enquête réalisée par la Banque centrale européenne (BCE) a cherché à mettre en lumière les comportements et la perception, présents et futurs, que les entreprises et les professionnels ont vis-à-vis des espèces en comparaison des autres moyens de paiement. L'enquête révèle qu'en France 95 % des entreprises acceptent les espèces et que 99 % d'entre elles projettent de continuer à le faire dans les années à venir.

+7,5%

À fin décembre 2022, le total de la circulation fiduciaire en euro s'établissait à 1 556 milliards d'euros. En France, les émissions nettes de billets ont atteint 198 milliards d'euros en décembre 2022, en hausse de 7,5 % sur un an

20 %

L'usage transactionnel des billets en euros représente environ 20 % de leur circulation en valeur, les 80 % restant se partageant entre les encaisses détenues hors zone euro et les billets thésaurisés dans la zone euro

Les espèces, un actif thésaurisé et apprécié à l'international

La Banque de France tient compte du dynamisme de la demande en espèces, poussée par la thésaurisation et la demande à l'international. En effet, si les paiements fiduciaires sont en repli, la demande nette de billets demeure structurellement positive.

Selon les estimations de la BCE, entre 30 et 50 % des billets en euro (en valeur) sont détenus hors zone euro. La circulation de l'euro hors de ses frontières correspond a minima aux transferts nets de billets vers l'extérieur de la zone euro opérés par les grandes banques internationales sur le marché des devises. Ils n'incluent pas les autres canaux de sorties nettes de billets, comme le tourisme, les transferts de fonds des travailleurs migrants ou l'économie « grise ».

Dans ses travaux les plus récents, la BCE estime que l'usage transactionnel des billets en euro représente environ 20 % de leur circulation en valeur, les 80 % restant se partageant de façon globalement équilibrée (40-40, à 10 points de pourcentage près, en plus ou en moins) entre les encaisses détenues hors de la zone euro et les billets thésaurisés au sein de la zone euro.

La mise en œuvre de la Politique nationale de gestion des espèces

En France, la PNGE répond aux multiples défis que pose l'évolution de l'activité fiduciaire depuis quelques années. Élaborée en 2019, elle a été élaborée en concertation avec l'ensemble des parties prenantes. Cette politique formalise en cinq axes des actions mesurables, partagées entre tous les acteurs de la filière :

1. [Acceptabilité](#)
2. [Accessibilité](#)
3. [Qualité](#)

4. [Robustesse](#)

5. [Efficience](#)

Pour aller plus loin

- [Mandat de la Banque de France en matière de surveillance des moyens de paiement scripturaux](#)
- [Présentation du Comité national des moyens de paiement \(CNMP\)](#)
- [Présentation de l'Observatoire de la sécurité des moyens de paiement \(OSMP\)](#)

En savoir plus

Les émissions de billets augmentent et leur vitesse de circulation se replie

[En savoir plus](#)

Les différents motifs de détention d'espèces en France : une analyse des émissions nettes de billets de la Banque de France

[En savoir plus](#)

Utilisation des espèces par les entreprises dans la zone euro (en anglais)

[En savoir plus](#)



Les émissions de billets augmentent et leur vitesse de circulation se replie

Outils statistique



Les différents motifs de détention d'espèces en France : une analyse des émissions nettes de billets de la Banque de France

Outils statistique



Utilisation des espèces par les entreprises dans la zone euro (en anglais)

Outils statistique